

# COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER 2022

### A 15h00 – MOURIES

L'an deux mille vingt-deux,  
le onze février,

à quinze heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au sein du Centre Culturel de la commune de Mouriès, sous la présidence par intérim de M. Gérard GARNIER, celle de M. Jacques ARNOUX, doyen d'âge, puis sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

**PRESENTS** : MMES ET MM. ARNOUX Jacques ; BISCIONE Marion ; BODY-BOUQUET Florine ; CALLET Marie-Pierre ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; DORISE Juliette ; ESCOFFIER Lionel ; FAVERJON Yves ; FRICKER Jean-Pierre ; GALLE Michel ; GARCIN-GOURILLON Christine ; GARNIER Gérard ; GESLIN Laurent ; JODAR Françoise ; MARECHAL Edgard ; MARIN Bernard ; MAURON Jean-Jacques ; MISTRAL Magali ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SALVATORI Céline ; SANTIN Jean-Denis ; SCIFO-ANTON Sylvette ; UFFREN Marie-Christine ; WIBAUX Bernard

**ARRIVES EN COURS DE SEANCE** : MME. BISCIONE Marion

Madame ROGGIERO Alice accueille les membres de l'assemblée au sein du Centre Culturel de la commune de Mouriès.

Monsieur CHERUBINI Hervé énonce les procurations :

- De M. ALI OGLOU Grégory à MME. CHRETIEN Muriel ;
- De M. BLANC Patrice à MME. ROGGIERO Alice ;
- De MME. BLANCARD Béatrice à M. SANTIN Jean-Denis ;
- De M. CARRE Jean-Christophe à MME. PONIATOWSKI Anne ;
- De MME. CASTELLS Céline à M. MARECHAL Edgard ;
- De MME. LICARI Pascale à M. SANTIN Jean-Denis ;
- De M. MANGION Jean à MME. CALLET Marie-Pierre ;
- De M. MILAN Henri à MME. MISTRAL Magali ;
- De MME. MOUCADEL Stéphanie à M. ESCOFFIER Lionel ;
- De M. THOMAS Romain à MME. SALVATORI Céline ;

### ORDRE DU JOUR

La séance a été ouverte sous la présidence de M. GARNIER Gérard, président par intérim.

#### 1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur GESLIN Laurent a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

#### 2. DELIBERATION N°01/2022 : INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Le conseil communautaire :

- **Prend acte** de l'installation de Madame BODY-BOUQUET Florine comme conseillère communautaire titulaire (Saint-Rémy-de-Provence) ;
- **Prend acte** de l'installation de Monsieur CHERUBINI Hervé comme conseiller communautaire titulaire (Saint-Rémy-de-Provence) ;
- **Prend acte** de l'installation de Monsieur COLOMBET Gabriel comme conseiller communautaire titulaire (Saint-Rémy-de-Provence) ;
- **Prend acte** de l'installation de Madame DORISE Juliette comme conseillère communautaire titulaire (Saint-Rémy-de-Provence) ;
- **Prend acte** de l'installation de Monsieur FAVERJON Yves comme conseiller communautaire titulaire (Saint-Rémy-de-Provence) ;

- **Prend acte** de l'installation de Madame JODAR Françoise comme conseillère communautaire titulaire (Saint-Rémy-de-Provence) ;
- **Prend acte** de l'installation de Monsieur MARIN Bernard comme conseiller communautaire titulaire (Saint-Rémy-de-Provence) ;
- **Prend acte** de l'installation de Monsieur MAURON Jean-Jacques comme conseiller communautaire titulaire (Saint-Rémy-de-Provence) ;
- **Prend acte** de l'installation de Monsieur MILAN Henri comme conseiller communautaire titulaire (Saint-Rémy-de-Provence) ;
- **Prend acte** de l'installation de Madame MISTRAL Magali comme conseillère communautaire titulaire (Saint-Rémy-de-Provence) ;
- **Prend acte** de l'installation de Monsieur OULET Vincent comme conseiller communautaire titulaire (Saint-Rémy-de-Provence) ;
- **Prend acte** de l'installation de Madame PLAUD Isabelle comme conseillère communautaire titulaire (Saint-Rémy-de-Provence) ;
- **Prend acte** de l'installation de Madame SALVATORI Céline comme conseillère communautaire titulaire (Saint-Rémy-de-Provence) ;
- **Prend acte** de l'installation de Monsieur THOMAS Romain comme conseiller communautaire titulaire (Saint-Rémy-de-Provence) ;

Madame BISCIONE Marion arrive à 15h06 au sein du Centre Culturel de la commune de Mouriès.

La séance se poursuit sous la présidence de M. ARNOUX Jacques, doyen d'âge.

### 3. ELECTION DE DEUX ASSESSEURS

Madame BISCIONE Marion et Madame DORISE Juliette ont été désignées assesseurs.

### 4. DELIBERATION N°02/2022 : ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES

Le conseil communautaire :

- **Proclame** Monsieur Hervé CHERUBINI, Président de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et le déclare installé.

La séance se poursuit sous la présidence de M. CHERUBINI Hervé, nouvellement élu.

### 5. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 28 OCTOBRE 2021

Le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 28 octobre 2021 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

### 6. DECISIONS PRISES PAR LE MONSIEUR LE PRESIDENT

**Décision n°230/2021** : Acquisition de la parcelle cadastrée section AC n°279 sur la commune de Mouriès en vue de l'implantation d'un poste de refoulement pour collecter les eaux usées

**Décision n°231/2021** : Convention de servitudes entre la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles et la société ENEDIS SA – Passage de lignes électriques souterraines, Les Joncades Basses, ZA La Massane, Saint-Rémy-de-Provence

**Décision n°232/2021** : Convention de servitudes entre la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles et la société ENEDIS SA – Passage de lignes électriques souterraines, Les Joncades Basses, ZA La Massane, Saint-Rémy-de-Provence

**Décision n°233/2021** : Convention de servitudes entre la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles et la société ENEDIS SA – Implantation de poste de distribution publique d'électricité et passage de lignes électriques souterraines, Les Joncades Basses, ZA La Massane, Saint-Rémy-de-Provence

**Décision n°234/2021** : Mission de maîtrise d'œuvre pour la création de forages de recherche et d'exploitation à Mas-Blanc-des-Alpilles/Saint-Etienne-du-Grès – Devis n°2021EAUR000239 et n°2021EAUR000240 - Société ANTEA GROUP – Société HYDRO B CONSEIL

**Décision n°235/2021** : Réalisation de parking et mise en place de barrières de protection de la piste cyclable dans le cadre de l'extension de la Zone d'activités La Massane 3 à St Rémy de Provence

**Décision n°236/2021** : Modification des droits d'usages OMEGA et intégration des abonnés de l'eau des communes de Maussane les Alpilles, Les Baux de Provence et Le Paradou dans la base de données OMEGA – Facturation eau - Société JVS-MAIRISTEM

**Décision n°237/2021** : Attribution du MAPA2021-11 maîtrise d'œuvre pour la requalification de la déchetterie de Maussane-Paradou

**Décision n°238/2021** : Attribution du MAPA2021-15 Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un quai de transfert et d'un centre technique

**Décision n°239/2021** : Location et maintenance d'un outil d'impression FT5230 avec scanner pour les besoins du Siège de la Communauté de Communes Vallée des Baux - Alpilles - Société RISO

**Décision n°240/2021** : Non exercice du droit de préemption urbain (DPU) par la CCVBA pour l'immeuble cadastré CV 443, situé 3 Traverse des Chardons, ZA de la Gare, sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence

**Décision n°241/2021** : Non exercice du droit de préemption urbain (DPU) par la CCVBA pour l'immeuble cadastré CH 204, situé 60 Rue de la Silice, ZA de la Massane, sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence

**Décision n°242/2021** : Suppressions et obturations des regards de visite existants sur réseaux d'eaux usées – Chemin du Grava, Le Paradou – Société SAS BRONZO TP – Devis N° TP-2021-10-004-NC

**Décision n°243/2021** : Remplacement et mise à la côte de 11 tampons de voirie sous route départementale – Petite Route des Baux, Maussane-les-Alpilles – Société SAS BRONZO TP – Devis N° TP-2021-10-002-NC

**Décision n°244/2021** : Adhésion au contrat de Destination Provence V3 entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et les copilotes du projet Provence Tourisme et le Comité régional du Tourisme PACA

**Décision n°245/2021** : Convention de prestation de service « aide à l'archivage » entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et le CDG13

**Décision n°246/2021** : Déclaration sans suite de la consultation n°MAPA2021-18 Travaux de mise en conformité du réservoir du chevrier aux Baux de Provence

**Décision n°247/2021** : Contrat logiciels hébergés OMEGA pour l'ensemble des communes gérées en régie pour le service public d'assainissement – Facturation - Société JVS-MAIRISTEM

**Décision n°248/2021** : Contrat logiciels hébergés OMEGA pour l'ensemble des communes gérées en régie pour le service public d'eau potable – Facturation - Société JVS-MAIRISTEM

**Décision n°249/2021** : Détection et cartographie des réseaux enterrés sur une emprise de l'ordre de 2370 ml de voies, commune de Saint-Rémy-de-Provence – Assainissement – Société AX'EAU RESODETECTION – Devis N°DV038000

**Décision n°250/2021** : Convention de cession gratuite de biens meubles réformés par les services de l'Etat – Vidéoprojecteur – DDFIP 63

**Décision n°251/2021** : Convention d'occupation du domaine public et d'accompagnement entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et Madame Pauline BALME, porteur de projet – Pépinière-incubateur d'entreprises La Bergerie

**Décision n°252/2021** : Pompage et nettoyage des réseaux d'eaux pluviales sur la commune de Mouriès – Société SAS MAURIN – Devis N°19926

**Décision n°253/2021** : Déclaration sans suite de la consultation n°MAPA2021-17 Construction d'une unité de déshydratation des boues biologiques sur la station d'épuration des eaux usées d'Eygalières

**Décision n°254/2021** : Recherche de fuite sur le réseau d'Alimentation en Eau Potable (AEP) de la commune de Saint-Rémy de Provence – Société AX'EAU – Devis DV060966

**Décision n°255/2021** : Inspection visuelle d'environ 950 ml de réseaux des eaux usées sur la commune de Maussane-les-Alpilles – Société SAS MAURIN – Devis N°1528

**Décision n°256/2021** : Commande Omega Editique Réassort 30 000 Préimprimés TIP – Facturation

**Décision n°257/2021** : Convention relative au déplacement en souterrain de réseaux aériens de communications électroniques n°11-21-140878 – Chemin de Ribet, Fontvieille – SA ORANGE

**Décision n°258/2021** : Convention de prestation de service entre l'Office de Tourisme Intercommunal Alpilles en Provence et les prestataires de l'OTI – Commercialisation de prestations touristiques – Phytopause

**Décision n°259/2021** : Convention de prestation de service entre l'Office de Tourisme Intercommunal Alpilles en Provence et les prestataires de l'OTI – Commercialisation de prestations touristiques – Association Les Sentiers du Vivre Ensemble

**Décision n°260/2021** : Convention de prestation de service entre l'Office de Tourisme Intercommunal Alpilles en Provence et les prestataires de l'OTI – Commercialisation de prestations touristiques – Vintage Roads

**Décision n°261/2021** : Convention de prestation de service entre l'Office de Tourisme Intercommunal Alpilles en Provence et les prestataires de l'OTI – Commercialisation de prestations touristiques – Le Petit Roman

**Décision n°262/2021** : Convention de prestation de service entre l'Office de Tourisme Intercommunal Alpilles en Provence et les prestataires de l'OTI – Commercialisation de prestations touristiques – Mobilboard

**Décision n°263/2021** : Convention de prestation de service entre l'Office de Tourisme Intercommunal Alpilles en Provence et les prestataires de l'OTI – Commercialisation de prestations touristiques – Mas de la Tapi

**Décision n°264/2021** : Convention de prestation de service entre l'Office de Tourisme Intercommunal Alpilles en Provence et les prestataires de l'OTI – Commercialisation de prestations touristiques – Manade Caillan

**Décision n°265/2021** : Convention de prestation de service entre l'Office de Tourisme Intercommunal Alpilles en Provence et les prestataires de l'OTI – Commercialisation de prestations touristiques – Lait de Jument de Camargue

**Décision n°266/2021** : Convention de prestation de service entre l'Office de Tourisme Intercommunal Alpilles en Provence et les prestataires de l'OTI – Commercialisation de prestations touristiques – King Loisirs

**Décision n°267/2021** : Convention de prestation de service entre l'Office de Tourisme Intercommunal Alpilles en Provence et les prestataires de l'OTI – Commercialisation de prestations touristiques – Florame

**Décision n°268/2021** : Convention de prestation de service entre l'Office de Tourisme Intercommunal Alpilles en Provence et les prestataires de l'OTI – Commercialisation de prestations touristiques – E-Trott Aventura

**Décision n°269/2021** : Convention de prestation de service entre l'Office de Tourisme Intercommunal Alpilles en Provence et les prestataires de l'OTI – Commercialisation de prestations touristiques – Château de la Gabelle

**Décision n°270/2021** : Convention de prestation de service entre l'Office de Tourisme Intercommunal Alpilles en Provence et les prestataires de l'OTI – Commercialisation de prestations touristiques – Association Bambous en Provence

**Décision n°271/2021** : Convention de prestation de service entre l'Office de Tourisme Intercommunal Alpilles en Provence et les prestataires de l'OTI – Commercialisation de prestations touristiques – Alpilles 13

**Décision n°272/2021** : Convention de prestation de service entre l'Office de Tourisme Intercommunal Alpilles en Provence et les prestataires de l'OTI – Commercialisation de prestations touristiques – Madame Aïcha BENDAFI

**Décision n°273/2021** : Convention de prestation de service entre l'Office de Tourisme Intercommunal Alpilles en Provence et les prestataires de l'OTI – Commercialisation de prestations touristiques – Azimut Fit

**Décision n°274/2021** : Convention de prestation de service entre l'Office de Tourisme Intercommunal Alpilles en Provence et les prestataires de l'OTI – Commercialisation de prestations touristiques – K3M Bergerie de Méjanes

**Décision n°275/2021** : Convention de prestation de service entre l'Office de Tourisme Intercommunal Alpilles en Provence et les prestataires de l'OTI – Commercialisation de prestations touristiques – Bistrot de la Galine

**Décision n°276/2021** : Convention de prestation de service entre l'Office de Tourisme Intercommunal Alpilles en Provence et les prestataires de l'OTI – Commercialisation de prestations touristiques – Bistrot des Alpilles

**Décision n°277/2021** : Convention de prestation de service entre l'Office de Tourisme Intercommunal Alpilles en Provence et les prestataires de l'OTI – Commercialisation de prestations touristiques – MASEV (Brasserie du Commerce)

**Décision n°278/2021** : Convention de prestation de service entre l'Office de Tourisme Intercommunal Alpilles en Provence et les prestataires de l'OTI – Commercialisation de prestations touristiques – Le Castelet des Alpilles

**Décision n°279/2021** : Convention de prestation de service entre l'Office de Tourisme Intercommunal Alpilles en Provence et les prestataires de l'OTI – Commercialisation de prestations touristiques – Château de la Gabelle

**Décision n°280/2021** : Convention de prestation de service entre l'Office de Tourisme Intercommunal Alpilles en Provence et les prestataires de l'OTI – Commercialisation de prestations touristiques – Association Chato Forme

**Décision n°281/2021** : Convention de prestation de service entre l'Office de Tourisme Intercommunal Alpilles en Provence et les prestataires de l'OTI – Commercialisation de prestations touristiques – Chocolatier Joël Durand

**Décision n°282/2021** : Convention de prestation de service entre l'Office de Tourisme Intercommunal Alpilles en Provence et les prestataires de l'OTI – Commercialisation de prestations touristiques – La Cuisine Provençale by Jane

**Décision n°283/2021** : Convention de prestation de service entre l'Office de Tourisme Intercommunal Alpilles en Provence et les prestataires de l'OTI – Commercialisation de prestations touristiques – SARL Bouvine et Tradition (Domaine Méjanes)

**Décision n°284/2021** : Convention de prestation de service entre l'Office de Tourisme Intercommunal Alpilles en Provence et les prestataires de l'OTI – Commercialisation de prestations touristiques – Domaine de Métifiot

**Décision n°285/2021** : Convention de prestation de service entre l'Office de Tourisme Intercommunal Alpilles en Provence et les prestataires de l'OTI – Commercialisation de prestations touristiques – La Fromagerie des Alpilles

**Décision n°286/2021** : Convention de prestation de service entre l'Office de Tourisme Intercommunal Alpilles en Provence et les prestataires de l'OTI – Commercialisation de prestations touristiques – Hôtel Gounod

**Décision n°287/2021** : Convention de prestation de service entre l'Office de Tourisme Intercommunal Alpilles en Provence et les prestataires de l'OTI – Commercialisation de prestations touristiques – Jean Martin

**Décision n°288/2021** : Convention de prestation de service entre l'Office de Tourisme Intercommunal Alpilles en Provence et les prestataires de l'OTI – Commercialisation de prestations touristiques – Restaurant Parc Descordes

**Décision n°289/2021** : Raccordement électrique d'un poste de refoulement situé à Eygalières dans le cadre de l'extension des réseaux d'assainissement – Société ENEDIS SA

**Décision n°290/2021** : Missions de contrôle technique et missions hors contrôle technique relatives à l'opération de construction d'un centre de transfert et d'un centre technique sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence – Bureau Alpes Contrôles

**Décision n°291/2021** : Achat du matériel informatique Serveur tour Dell PowerEdge T350 auprès de la société NEPTIS SARL – Devis n°21-0394

**Décision n°292/2021** : Campagne de surveillance/analyses pour l'année 2022 des stations d'épuration d'Eygalières, Fontvieille, Mouriès, Saint-Etienne du Grès et Saint-Rémy de Provence – Société CERECO SAS – Devis n°d/jm/21.0841

**Décision n°293/2021** : Non exercice du droit de préemption urbain (DPU) par la CCVBA pour les immeubles cadastrés CH 82, 84, 229 et 231 situés Avenue de la Massane, sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence

**Décision n°294/2021** : Non exercice du droit de préemption urbain (DPU) par la CCVBA pour les immeubles cadastrés CV 607, CV 608, CV 609, CV 610, CV 597, 596, 612, 604 et 88 situés Avenue Maréchal Koening ZA la Gare, sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence

**Décision n°295/2021** : Non exercice du droit de préemption urbain (DPU) par la CCVBA pour les immeubles cadastrés CH 82, 84, 229 et 231 situés Avenue de la Massane, sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence

**Décision n°296/2021** : Décision sur l'indemnité due à la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles dans le cadre du contrat de délégation de l'exploitation du Service public de l'Eau Potable de la Commune de Fontvieille

**Décision n°297/2021** : Non exercice du droit de préemption urbain (DPU) par la CCVBA pour les immeubles cadastrés CH 82, 84, 229 et 231 situés Avenue de la Massane, sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence

**Décision n°298/2021** : Non exercice du droit de préemption urbain (DPU) par la CCVBA pour les immeubles cadastrés CH 82, 84, 229 et 231 situés Avenue de la Massane, sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence

**Décision n°299/2021** : Convention de Mandat avec SMEG DEVELOPPEMENT au titre de la facturation et de la collecte des recettes issues de l'exploitation des infrastructures de charge de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles

**Décision n°300/2021** : Mission de contrôle technique dans le cadre de l'opération de construction de la station d'épuration intercommunale de Maussane-les-Alpilles – Paradou – Les Baux-de-Provence

**Décision n°301/2021** : Mission de coordination Sécurité Protection de la Santé (SPS) de 2ème catégorie « travaux comportant des risques particuliers » dans le cadre de l'opération de construction de la station d'épuration intercommunale de Maussane-les-Alpilles – Paradou – Les Baux-de-Provence

**Décision n°302/2021** : Tarifs des produits du Bureau d'Information Touristique de Mouriès

**Décision n°303/2021** : Tarifs des produits du Bureau d'Information Touristique de Fontvieille

**Décision n°304/2021** : Tarifs des produits de l'Office de Tourisme Intercommunal de Saint-Rémy de Provence

**Décision n°305/2021** : Achat de matériel informatique ordinateurs et écrans auprès de la société NEPTIS SARL – Devis n°21-0406

**Décision n°306/2021** : Offre technique et financière établie par la société SAS MATERIAUX SIMC pour la fourniture d'un poste de relevage préfabriqué WATERLIFT en vue d'une installation sur la commune de Mouriès – Devis n°12912092-001

**Décision n°307/2021** : Mission de maîtrise d'œuvre pour la création du réseau d'assainissement et des branchements sur le Chemin de la Source à Paradou – Société VERDI INGENIERIE MEDITERRANEE

**Décision n°308/2021** : Convention de fourrière animale avec la société protectrice des animaux (S.P.A) de Salon de Provence et sa Région 2022-2024

**Décision n°309/2021** : Campagne de remplacement de compteurs d'eau réalisée par la société EHTP

**Décision n°310/2021** : Convention « Intrigue dans la ville » entre la CCVBA et la société SARL DEVISOCOM pour développer le tourisme sur le secteur des Alpilles (circuit multi-villages)

**Décision n°311/2021** : Régénération du forage d'alimentation en eau potable de la station de pompage des Méjades située à Saint-Rémy-de-Provence et contrôle des résultats – Société SARL BRIES ET FILS

**Décision n°312/2021** : Avenant n°1 à la convention d'attribution d'un fonds de concours à la commune du Paradou

**Décision n°313/2021** : Création de deux escaliers et reprise de trois barbacanes sur un château d'eau situé sur la commune des Baux-de-Provence – Société TCF – Devis n°2021/045

**Décision n°01/2022** : Tarifs des prestations touristiques de l'Office de Tourisme Intercommunal Alpilles en Provence

**Décision n°02/2022** : Décision sur l'indemnité due à la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles dans le cadre du contrat de délégation de l'exploitation du Service public de l'Eau Potable de la Commune de Fontvieille

**Décision n°03/2022** : Effacement de réseaux de télécommunications et enfouissement sur la commune de Fontvieille, Chemin du Ribet – Société XP FIBRE – Devis N°RB161221-1

**Décision n°04/2022** : Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et le Département des Bouches-du-Rhône – Création d'un parking complémentaire ZA La Massane 3 à Saint-Rémy-de-Provence

**Décision n°05/2022** : Non exercice du droit de préemption urbain (DPU) par la CCVBA pour les immeubles cadastrés CH 99 et CH 116 situés Route de la Massane, ZA La Massane, sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence

#### **7. DELIBERATION N°03/2022** : DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES

Le conseil communautaire délibère :

- **Fixe** le nombre de vice-président de la Communauté de communes Vallée des baux-Alpilles à onze (11) ;

Par : **POUR : 40 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

#### **8. DELIBERATION N°04/2022** : ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES

Le conseil communautaire :

- **Proclame** Monsieur Gérard GARNIER, conseiller communautaire, élu 1<sup>er</sup> vice-président et le déclare installé ;
- **Proclame** Madame Alice ROGGIERO, conseillère communautaire, élue 2<sup>ème</sup> vice-présidente et la déclare installée ;
- **Proclame** Monsieur Jean MANGION, conseiller communautaire, élu 3<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé ;
- **Proclame** Monsieur Jean-Christophe CARRE, conseiller communautaire, élu 4<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé ;
- **Proclame** Madame Pascale LICARI, conseillère communautaire, élue 5<sup>ème</sup> vice-présidente et la déclare installée ;
- **Proclame** Monsieur Lionel ESCOFFIER, conseiller communautaire, élu 6<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé ;
- **Proclame** Monsieur Laurent GESLIN, conseiller communautaire, élu 7<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé ;
- **Proclame** Madame Anne PONIATOWSKI, conseillère communautaire, élue 8<sup>ème</sup> vice-présidente et la déclare installée ;
- **Proclame** Monsieur Yves FAVERJON, conseiller communautaire, élu 9<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé ;
- **Proclame** Monsieur Bernard WIBAUX, conseiller communautaire, élu 10<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé ;
- **Proclame** Madame Marie-Pierre CALLET, conseillère communautaire, élue 11<sup>ème</sup> vice-présidente et la déclare installée ;

#### **9. DELIBERATION N°05/2022** : LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL ET REMISE D'UN EXEMPLAIRE A CHAQUE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire délibère :

- **Prend acte** de la charte de l'élu local et dit que la lecture de celle-ci a été faite ;
- **Précise** qu'une copie de la charte et des dispositions de la sous-section 1 de la section II du chapitre IV du titre Etablissements Publics de Coopération intercommunale ainsi que les articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions est remis aux conseillers communautaires comme présenté en annexe.

Par : **POUR : 40 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

## 10. DELIBERATION N°06/2022 : ORGANISATION DES ELECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET DE LA COMMISSION MAPA

Le conseil communautaire délibère :

- **Organise** l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres ;
- **Dit** que les élections auront lieu lors du prochain Conseil communautaire à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel ;
- **Fixe** la date de dépôt des listes relatives aux membres titulaires et suppléants au plus tard le 24 février 2022 ;
- **Précise** que les **membres** de la Commission d'appel d'offres seront in fine membres de la commission Marché à procédure adaptée (MAPA) et que celle-ci n'est pas soumise un quorum pour son fonctionnement ;
- **Autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Par : **POUR : 40 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

## 11. DELIBERATION N°07/2022 : ORGANISATION DES ELECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS (DSP)

Le conseil communautaire délibère :

- **Organise** l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission visée à l'article L. 1411-5 du CGCT, qui sera appelée à retenir la liste des candidats admis à remettre une offre, à recevoir et analyser les offres reçues et à donner son avis sur les candidats avec lesquels engager les négociations ;
- **Dit** que les élections auront lieu lors du prochain Conseil communautaire à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel ;
- **Fixe** la date de dépôt des listes relatives aux membres titulaires et suppléants au plus tard le 24 février 2022 ;
- **Autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Par : **POUR : 40 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

## 12. DELIBERATION N°08/2022 : DELEGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VERS LE PRESIDENT DE LA CCVBA – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°56/2020 MODIFIEE

Le conseil communautaire délibère :

- **Décide** que Monsieur le Président est chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision relative aux domaines exposés ci-dessus ;
- **Décide** qu'en cas d'empêchement du Président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation de pouvoir pourront être prises par son remplaçant ou sa remplaçante ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délégation de pouvoir ;

Par : **POUR : 40 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

## 13. DELIBERATION N°09/2022 : INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Le conseil communautaire délibère :

- **Fixe** les indemnités suivantes à compter de la prise de fonction, soit à compter du 11 février 2022 :

	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Président	63,85 %
Vice-Président	16,07 %



- **Prélève** les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles pour les exercices 2022 à 2026 au chapitre 65- fonction 021
- **Annexe** à la présente délibération un tableau récapitulatif de ces indemnités ;

Par : **POUR : 40 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**14. DELIBERATION N°10/2022** : DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE TITULAIRE REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNE VALLEE DES BAUX- ALPILLES (CCVBA) AU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARLES (PETR)

Le conseil communautaire délibère :

- **Désigne** M. Hervé CHERUBINI en tant que représentant titulaire de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles au PETR du Pays d'Arles ;
- **Fixe** les représentants titulaires et suppléants de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles au PETR du Pays d'Arles :

Titulaires	Suppléants
Hervé CHERUBINI	Alice ROGGIERO
Pascale LICARI	Gérard GARNIER
Bernard WIBAUX	Jean-Christophe CARRE
Anne PONIATOWSKI	Lionel ESCOFFIER
Jean MANGION	Laurent GESLIN

- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Par : **POUR : 40 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**15. DELIBERATION N°11/2022** : DESIGNATION DE DEUX NOUVEAUX REPRESENTANTS DE LA CCVBA AU SYNDICAT MIXTE D'INGENIERIE POUR LES COLLECTIVITES ET TERRITOIRES INNOVANTS DES ALPES-MEDITERRANEE (SICTIAM)

Le conseil communautaire délibère :

- **Désigne** M. Yves FAVERJON et M. Gabriel COLOMBET en tant que représentants titulaires de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles au Syndicat mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes-Méditerranée (SICTIAM) ;
- **Fixe** les représentants titulaires et suppléants de la CCVBA pour siéger aux réunions du SICTIAM :

Titulaires	Suppléants
Marie-Pierre CALLET	Laurent GESLIN
Yves FAVERJON	Stéphanie MOUCADEL
Gabriel COLOMBET	Alice ROGGIERO

- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Par : **POUR : 40 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

## 16. DELIBERATION N°12/2022 : DESIGNATION DE TROIS NOUVEAUX MEMBRES AU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE INTERCOMMUNALE DE L'EAU

Le conseil communautaire délibère :

- **Désigne** M. Hervé CHERUBINI, M. Henri MILAN et M. Vincent OULET en tant que membres du conseil d'exploitation de la régie intercommunale de l'eau pour le collège des représentants de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles ;
- **Fixe** les membres du Conseil d'exploitation :
  - Pour le collège des représentants de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles : Hervé CHERUBINI ; Lionel ESCOFFIER ; Jean-Pierre FRICKER ; Laurent GESLIN ; Edgard MARECHAL ; Henri MILAN ; Vincent OULET ; Bernard WIBAUX
  - Pour le collège des représentants des professions et activités intéressées par l'eau : Thierry BACHET ; Jean-Yves LANOUE ; Georges MAZUY ; Yves NEGRE ; Bertrand RELAVE ; Gérard VIGNOUD.
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Par : **POUR : 40 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

## 17. DELIBERATION N°13/2022 : DESIGNATION DE TROIS NOUVEAUX MEMBRES AU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE INTERCOMMUNALE DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil communautaire délibère :

- **Désigne** M. Hervé CHERUBINI, M. Henri MILAN et M. Vincent OULET en tant que membres du conseil d'exploitation de la régie intercommunale de l'assainissement pour le collège des représentants de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles ;
- **Fixe** les membres du conseil d'exploitation :
  - Pour le collège des représentants de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles : Jacques ARNOUX ; Marion BISCIONE ; Hervé CHERUBINI ; Lionel ESCOFFIER ; Jean-Pierre FRICKER ; Laurent GESLIN ; Edgard MARECHAL ; Henri MILAN ; Vincent OULET ; Bernard WIBAUX.
  - Pour le collège des représentants des professions et activités intéressées par l'assainissement : Thierry BACHET ; Jean-Yves LANOUE ; Georges MAZUY ; Yves NEGRE ; Bertrand RELAVE ; Gérard VIGNOUD
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Par : **POUR : 40 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

## 18. DELIBERATION N°14/2022 : DESIGNATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES AU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE INTERCOMMUNALE DU TOURISME

Le conseil communautaire délibère :

- **Désigne** M. Hervé CHERUBINI et Yves FAVERJON en tant que membres du conseil d'exploitation de la régie intercommunale du tourisme pour le collège des représentants de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles ;
- **Fixe** les membres du conseil d'exploitation :
  - Pour le collège des représentants de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles : Béatrice BLANCARD ; Céline CASTELLS ; Hervé CHERUBINI ; Muriel CHRETIEN ; Yves FAVERJON ; Gérard GARNIER ; Laurent GESLIN ; Stéphanie MOUCADEL ; Marie-Christine UFFREN.
  - Pour le collège des représentants des professions et activités intéressées par le tourisme : Yann CRAQUELIN ; Bruno DANIEL ; Laurent GINOUX ; Karine PIEL ; Cédric VANIEUWENHUYSE ; Jean-Roch VEILLET.
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Par : **POUR : 40 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

## 19. DELIBERATION N°162/2021 : DESIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES SIEGEANT AU SEIN DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES

Le conseil communautaire délibère :

- **Proclame** respectivement M. Yves FAVERJON, M. Henri MILAN et Mme Céline SALVATORI, élus membres de la commission Administration Générale ;
- **Proclame** respectivement Mme Magali MISTRAL, M. Vincent OULET et M. Romain THOMAS, élus membres de la commission Déchets ;
- **Proclame** respectivement Mme Juliette DORISE, M. Romain THOMAS et Mme Isabelle PLAUD, élus membres de la commission Transition Ecologique ;
- **Proclame** respectivement M. Yves FAVERJON, M. Henri MILAN et M. Romain THOMAS, élus membres de la commission Economie ;
- **Fixe** les membres siégeant au sein de ces commissions thématiques comme suit :
  - Les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission Administration Générale : Béatrice BLANCARD ; Jean-Christophe CARRE ; Céline CASTELLS ; Lionel ESCOFFIER ; Yves FAVERJON ; Laurent FERRAT ; Michel GALLE ; Henri MILAN ; Alice ROGGIERO ; Céline SALVATORI ; Jean-Louis VILLERMY ; Bernard WIBAUX.
  - Les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission Déchets : Grégory ALI OGLOU ; Jacques ARNOUX ; Jean-Christophe CARRE ; Céline CASTELLS ; Lionel ESCOFFIER ; Laurent GESLIN ; Magali MISTRAL ; Vincent OULET ; Aline PELISSIER ; Romain THOMAS ; Anne PONIATOWSKI ; Jean-Denis SANTIN.
  - Les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission Transition Ecologique : Marie-Pierre CALLET ; Jean-Christophe CARRE ; Lionel ESCOFFIER ; Jean-Pierre FRICKER ; Michel GALLE ; Pascale LICARI ; Juliette DORISE ; Edgard MARECHAL ; Aline PELISSIER ; Romain THOMAS ; Isabelle PLAUD ; Jean-Louis VILLERMY.
  - Les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission Economie : Marion BISCIONE ; Patrice BLANC ; Béatrice BLANCARD ; Jean-Christophe CARRE ; Lionel ESCOFFIER ; Yves FAVERJON ; Edgard MARECHAL ; Henri MILAN ; Anne PONIATOWSKI ; Romain THOMAS ; Jean-Louis VILLERMY ; Bernard WIBAUX.
  - Les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission Eau et Assainissement - DSP : Jacques ARNOUX ; Jean-Christophe CARRE ; Jean-Pierre FRICKER ; Anne PONIATOWSKI ; Jean-Denis SANTIN ; Bernard WIBAUX.
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Par : **POUR : 40 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

## 20. DELIBERATION N°16/2022 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA CCVBA AU SEIN D'UNE INSTANCE TERRITORIALE DE DIALOGUE DESTINEE A ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET) DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Le conseil communautaire délibère :

- **Désigne** Mme Magali MISTRAL comme représentant de la CCVBA à l'instance territoriale de dialogue de l'espace Rhodanien, dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Égalité des territoires (SRADDET) de la Région Provence Alpes Côte d'Azur ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

## 21. QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 17h23.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hervé Cherubini', written in a cursive style.

Hervé CHERUBINI